

Les inscriptions de noms sont habituellement le fait de sociétés à but non lucratif qui ne sont pas constituées en corporation. L'inscription de nom n'est pas obligatoire. C'est une mesure par laquelle on fait simplement inscrire le nom de la société ou de l'organisation aux dossiers de l'Office des compagnies pendant trois ans. Pour faire inscrire un nom, il faut procéder comme suit :

**PREMIÈRE ÉTAPE : LA RÉSERVATION DU NOM**

**Formulaire requis**

Demande de réservation de nom

**Droit exigible**

45 \$

En plus d'utiliser le formulaire de demande traditionnel sur papier qui est toujours offert, vous pouvez déposer une Demande de réservation de nom en ligne, à l'adresse suivante : [www.companiesoffice.gov.mb.ca/online.fr.html](http://www.companiesoffice.gov.mb.ca/online.fr.html) et cliquez sur le lien de Ouvrez une session des compagnies en ligne.

Si votre nom est **réservé**, vous disposez de 90 jours pour soumettre la **Demande pour l'inscription de nom** en suivant la procédure indiquée à l'étape n° 2 ci-dessous. Si votre nom est **refusé**, vous devez choisir un nouveau nom et soumettre une nouvelle demande de réservation, accompagnée des droits exigés.

**DEUXIÈME ÉTAPE : DEMANDE D'INSCRIPTION DE NOM**

**Formulaire requis (en deux exemplaires)**

Formulaire N° 5 [Demande pour l'inscription de nom](#)

**Droit exigible**

60 \$

**AVIS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

Les renseignements sur la corporation sont recueillis en vertu de la *Loi sur les corporations*. Ils peuvent faire l'objet de recherches publiques en conformité avec la même loi. Les renseignements seront divulgués à d'autres ministères gouvernementaux et au ministre du Revenu national en vertu de la *Loi sur le commerce et l'information électroniques* aux fins de l'obtention d'un numéro d'entreprise (NE) pour la corporation et de l'administration d'un système d'information et de numérotage d'entreprise commun. Si vous avez des questions au sujet de la collecte de renseignements, veuillez communiquer par écrit avec le directeur de l'Office des compagnies (405, Broadway, bureau 1010, Winnipeg (MB) R3C 3L6) ou composer le (204) 945-2500.

**NOTES SPÉCIALES**

- Il faut déposer en double les formulaires imprimés d'un seul côté sur des feuilles de papier blanc de 21,59 x 27,94 cm (8,5 x 11 po). **REMARQUE** : Nous n'acceptons pas les formulaires recto-verso.
- Les membres d'une société ou organisation à but non lucratif devraient également étudier la marche à suivre pour la constitution d'une corporation sans capital-actions. On peut se procurer les formulaires et des instructions écrites à nos bureaux.
- Une inscription de nom ne peut pas comprendre les abréviations Ltée, Inc. ni Corp.

**MODALITÉS DE PAIEMENT**

Si vous soumettez en même temps une demande de réservation de nom (support papier seulement) et la Demande pour l'inscription de nom :

- Si vous payez par **chèque** ou **mandats**, veuillez libellés au nom du **ministre des Finances**.
- Si vous payez au moyen d'une **carte de crédit**, votre signature sur ce formulaire nous autorise à effectuer la transaction.

Si vous payez par **carte de crédit**, veuillez retourner la partie inférieure du présent formulaire avec votre demande de réservation et vos formulaires requis.

Réservation de nom 45 \$       Demande pour l'inscription de nom 60 \$

Visa       MasterCard

N° de carte \_\_\_\_\_ Date d'expiration \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

**Où faire parvenir les formulaires et les droits?**

**OFFICE DES COMPAGNIES**

Immeuble Woodsworth  
405, avenue Broadway, bureau 1010  
Winnipeg (MB) R3C 3L6

**Vous avez des questions?**

**Téléphone** : (204) 945-5999 **Télécopieur** : (204) 945-1459

**Interurbains sans frais au Manitoba** : 1-888-246-8353

**C. élec.** : [companies@gov.mb.ca](mailto:companies@gov.mb.ca)

**Site web** : <http://companiesoffice/index.fr.html>

**Heures d'ouverture** : de 8 h 30 à 16 h 00, du lundi au vendredi